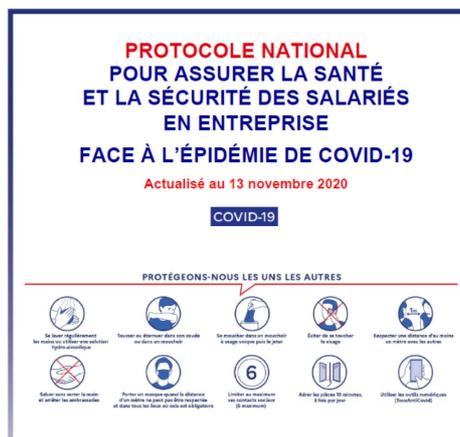




MINUTE SSE

DECONFINEMENT PROGRESSIF



Le 26 novembre, **de nouvelles directives** ont été annoncées par le Premier Ministre pour préciser ce que sera un déconfinement progressif dans les prochaines semaines et jusqu'à au moins fin janvier.

À compter du 28 novembre

- Les **commerces peuvent rouvrir**, dans le cadre d'un **protocole sanitaire renforcé** et jusqu'à 21h au plus tard. Cette mesure concerne également les bibliothèques, les disquaires et les archives.
- Les **déplacements autorisés augmentent jusqu'à 20 km autour de son domicile et pendant trois heures**. Ils sont toujours soumis à une **attestation dérogatoire**.
- Les **activités extra-scolaires et les offices religieux** peuvent rassembler 30 personnes sur place maximum dans le respect des mesures sanitaires actuelles.

À compter du 15 décembre, si la situation le permet

- Les **cinémas, théâtres et musées** pourront rouvrir à leur tour.
- **Un couvre-feu national sera alors instauré de 21h à 7h en remplacement du confinement** et pour limiter les réunions de personnes dans le cadre personnel, où l'attention envers les mesures barrières se relâche.
- **Une dérogation est prévue pour les soirées du 24 et 31 décembre**, pour lesquelles un minimum de convives est cependant recommandé.

À compter du 20 janvier, si la situation le permet

- **Les restaurants, les salles de sport et les lycées** pourront rouvrir en cas d'amélioration de la situation.
- La réouverture des universités est pour le moment programmée au 3 février.

Continuer à privilégier le télétravail

Le télétravail est toujours recommandé au maximum, **au moins jusqu'au 15 décembre** ou plus tard si les chiffres de l'épidémie ne baissent pas.

La Santé, Sécurité et l'Environnement sont notre priorité !